



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

DCM 24/023

FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023 –
Budget Ville

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 02 avril 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (*Convocation et affichage effectués le 27 mars 2024*).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} GOUAR Saara par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. FONTANA Alexandre, à 19h14 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire, à 19h19 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} MICHEL Fleur
- M^{me} COLLET Jennifer



VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/023

DIRECTION DES FINANCES

—
Objet : **Approbation du Compte de gestion 2023 – Budget Ville**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-5,

Vu le document sur pièces établi par Monsieur le Comptable des Finances Publiques pour l'exercice 2023, lequel comprend pour le budget principal de la Ville :

- 1 - les recettes et les dépenses faites pendant les douze mois de l'exercice 2023,
- 2 - les recettes et les dépenses concernant les valeurs inactives,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard des comptes mentionnés et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant la journée complémentaire,

Vu le Budget primitif 2023 et les décisions modificatives intervenus courant 2023,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Comptable des Finances Publiques a bien été transmis avant le 1er juin 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACTE** de la présentation faite du compte de gestion du budget principal de la ville dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable des Finances Publiques.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte administratif.

Article 3 : **DÉCLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville, dressé par le Comptable des Finances publiques, visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 4 : **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 10 avril 2024

Publication effectuée le : 10 avril 2024

Exécutoire ce jour : 10 avril 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON